



## LICENCES 2022

Les demandes de licences est à faire sur les imprimés que vous trouverez sur le site.

**Changements par rapport à l'an dernier** nous avons rajouté des onglets :

► « renouvellement avec CM Dirigeant et renouvellement avec AQS Dirigeant » ce document est à utiliser pour les membres du bureau directeur du club, les arbitres, les initiateurs et éducateurs . Il faudra joindre une photocopie d'une pièce d'identité et la demande de licence MMA en remplissant le cadre ENCADRANTS OU DIRIGEANTS.

La validation de votre club ne pourra être faite sans ces documents.

Donc pas de licence possible pour le club.

► Pour les demandes de **licences mineurs**:

Pour tous joindre également soit le certificat médical soit l'attestation du questionnaire médical, **le questionnaire de santé doit être conservé par le licencié** .

**Dans votre club pour toute demande de licence, faire remplir le formulaire de MMA demande de licence** ce qui permettra d'avoir des adresses à jour et surtout en cas de litige nous pourrons apporter la preuve que le licencié a bien eu connaissance :

- De la possibilité de souscrire des garanties supplémentaires.
- De la possibilité de refuser d'adhérer au contrat d'assurance couvrant les dommages corporels.
- De la possibilité de refuser que ses données personnelles soient utilisées à des fins commerciales.

Nous vous rappelons que la responsabilité du Président du club peut-être engagée si le licencié n'a pas eu connaissance de ce document.

**CE DOCUMENT DOIT ETRE REMPLI ET SIGNE PAR LE LICENCIÉ ET RESTER AU CLUB.**

Responsables des licences

Annie DERENNES ([a.derennes@petanquejp35.fr](mailto:a.derennes@petanquejp35.fr))

Joseph DERENNES ([j.derennes@petanquejp35.fr](mailto:j.derennes@petanquejp35.fr))